



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Picral 4%**  
**Numero d'article 17 00 07**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Solution d'attaque pour échantillon métallographique

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** ITW Test & Measurement GmbH  
In der Steele 2  
40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 (0) 211 974100  
Téléfax +49 (0) 211 97410 79  
Site internet www.buehler.com  
E-mail info.eu@buehler.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info.fr@buehler.com

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Société** 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

**Caractéristique particulière**

EUH001 Explosif à l'état sec.

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement**

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers**

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



### SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

#### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
90 - < 100	Éthanol CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225
4	Acide picrique CAS: 88-89-1, EINECS/ELINCS: 201-865-9, EU-INDEX: 609-009-00-X GHS/CLP: Expl. 1.1: H201 - Acute Tox. 3: H301 H311 H331

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
Troubles gastro-intestinaux.  
Vertiges  
Somnolence

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.



## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.  
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation  
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.  
Eviter le dessèchement.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.  
Stocker au frais.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2



## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
90 - <100	Éthanol
	CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 ppm, 1900 mg/m <sup>3</sup> , TMP (n°) 84; FT (n°) 48
	VLCT: Valeur limite court terme (15min): 5000 ppm, 9500 mg/m <sup>3</sup>
4	Acide picrique
	CAS: 88-89-1, EINECS/ELINCS: 201-865-9, EU-INDEX: 609-009-00-X
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 mg/m <sup>3</sup>

#### DNEL

Conc. [%]	Substance
90 - < 100	Éthanol, CAS: 64-17-5
	Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> .
	Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 343 mg/kg/d.

#### PNEC

Conc. [%]	Substance
90 - < 100	Éthanol, CAS: 64-17-5
	sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg.
	sédiment (eau douce), 3,6 mg/kg.
	Eau de mer, 0,79 mg/l.
	Eau douce, 0,96 mg/l.
	soildu sol, 0,63 mg/kg.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 580 mg/l.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de protection.
<b>Protection des mains</b>	Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection léger en matière plastique.
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2.
<b>Risques thermiques</b>	aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	~ 78
Point d'éclair [°C]	12
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	425
Limite inférieure d'explosion	3,5 Vol. %
Limite supérieure d'explosion	15 Vol. %
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	~ 5,9 (20°C)
Densité [g/ml]	0,88 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	~ 1,6
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	~ -114
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

Risque d'explosion du produit à l'état sec.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation



## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, inhalatoire, Rat: > 50 mg/l 4h.
ATE-mix, dermique, Rat: > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, Rat: > 2000 mg/kg.

Conc. [%]	Substance
4	Acide picrique, CAS: 88-89-1
	LD50, oral, Rat: 200 mg/kg.
90 - < 100	Éthanol, CAS: 64-17-5
	LD50, oral, Rat: 7060 mg/kg.
	LC50, inhalatoire, Rat: 38 mg/l/4h.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenèse** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénèse** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
90 - < 100	Éthanol, CAS: 64-17-5
	LC50, (96h), Leuciscus idus: 4600 mg/l.
	LC50, (24h), poisson: 9000 mg/l.
	LC50, (48h), Daphnia magna: 8900 mg/l.



## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	Pas d'information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

070104\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\*

150102

150104


## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU


Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2




#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION 3 II
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN)	UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION 3 II
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	

Transport maritime selon IMDG	UN 1170 Ethanol solution 3 II
- EMS	F-E, S-D
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	1 I

Transport aérien selon IATA	UN 1170 Ethanol solution 3 II
- Etiquettes de danger	

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	~ 92%





## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
 H201 Explosif; danger d'explosion en masse.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)



**BUEHLER**

**Positions modifiées**

SECTION 2 ajouté: P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

SECTION 2 ajouté: P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 9 supprimé: non déterminé

SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 supprimé: non déterminé

SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 12 supprimé: non déterminé

SECTION 16 ajouté: D'après les données d'essais

Copyright: Chemiebüro®

